

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 31 Janvier 1833.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

## ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Gouvernement de Neuchâtel ayant, par son mandement du 17 courant, ordonné le décret des biens de Christ Blum, de Trueb, au Canton de Berne, habitant cet état; en conséquence, M. de Sandoz-Travers, commandant et châtelain du Landeron, en aurait fixé la tenue au vendredi 15 février prochain, à l'hôtel-de-ville de ce lieu, à 9 heures du matin, jour auquel ses créanciers sont péremptoirement assignés pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, sous peine de forclusion. Donné au Landeron, le 21 Janvier 1833.  
*Greffé du Landeron.*
2. Conformément à un gracieux arrêt du Conseil d'Etat et d'une direction de la Cour de Justice de Boudry, le Sieur Jean Jaquet, de Rochefort, grand sautier, agissant en ce fait aux noms et comme tuteur juridiquement établi aux enfans d'Henri-Ferdinand Thiébaud, de Brot-dessous, nommés Henri-Louis, Henri-Emile, Julie, Henri-Ulysse, Marie-Cécile et Marianne Thiébaud, donne avis au public que samedi 23 février prochain, il se présentera par-devant Messieurs de la Cour de Justice du dit Boudry, qui seront assemblés pour l'ordinaire à l'hôtel du Lion, lieu actuel de ses séances, dès les neuf heures du matin, pour y postuler de la part des six enfans pupilles devant nommés, et de ceux qui pourraient encore naître au dit Henri-Ferdinand Thiébaud, une renonciation formelle et juridique aux biens et aux dettes présents et futurs, non-seulement de celui-ci leur père et de sa seconde femme Nanette née Robellaz, mais aussi à ceux de leur aïeul David-Henri Thiébaud et de sa femme Jeanne-Marie née Jénéry, et de tous leurs ascendans; ensorte que les personnes qui estimeront avoir des droits à s'opposer à cette renonciation, pourront se présenter en dite Justice, au jour et au lieu indiqués, pour les y faire valoir, sous peine de perpétuelle forclusion. Donné à Boudry, le 22 Janvier 1833.  
Par ordonnance,  
J.-J. MARTENET, greffier.
3. Le décret des biens et dettes de défunt Jean-Ulrich Stauffer, de Signau, ci-devant orfèvre à Berthoud, ayant été reconnu juridiquement, la remise par écrit des comptes et réclamations, ainsi que des cautionnemens éventuels, au greffe de Berthoud, a été fixée au 15 Avril prochain inclusivement, jour auquel auront lieu les trois journées de décret, ainsi que les collocations. Ce qui est rendu public sous commination de suites légales. Donné à Berthoud, le 14 Janvier 1833.  
(signé) Ch<sup>s</sup> SCHWEIZER, notaire et greffier.
4. Le Conseil d'Etat, par arrêt en date du 17 courant, ayant ordonné la liquidation sommaire et juridique des biens et dettes de Christian Munger, originaire de Seedorf, au Canton de Berne, armurier en cette ville, d'où il est parti furtivement, laissant ses affaires en désordre; M. de Perrot, conseiller d'Etat ordinaire et maire de Neuchâtel, a fixé la journée des inscriptions de la dite liquidation, au vendredi 15 Février prochain, jour auquel tous les créanciers dudit Christian Munger sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le vendredi 15 Février prochain, à l'issue du plaid ordinaire, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués, s'il y a lieu, suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Neuchâtel, le 21 Janvier 1833. F.-C. BOREL, greffier.
5. Le Conseil d'Etat ayant ordonné le décret des biens de feu le Sieur Jean-Pierre Bardet, en son vivant marchand boisselier, domicilié à Neuchâtel; M. de Perrot, conseiller d'Etat ordinaire et maire de cette ville, a fixé le jour des inscriptions du dit décret, au samedi 2 Février prochain, jour auquel tous les créanciers dudit Jean-Pierre Bardet, défunt, sont péremptoirement assignés à se présenter dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, ledit jour 2 Février, à 9 heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués, s'il y a lieu, suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Neuchâtel, le 11 Janvier 1833.  
F.-C. BOREL, greffier.

De la part de MM. les Quatre Ministres.

6. Le Rôle de la Communauté devant être mis à jour et personne ne s'étant fait inscrire à la Secrétairerie dans la première quinzaine de l'année, selon que le Règlement l'a prescrit; tous bourgeois domiciliés dans la ville et banlieue, qui estimeront avoir les qualités requises pour être ajoutés aux membres actuels de la Communauté, sont prévenus qu'ils doivent se faire inscrire sans retard à la Secrétairerie, vu que le 15 Février prochain le Rôle sera clos pour l'année courante. Donné à l'hôtel de-ville, le 29 Janvier 1833.  
Par ordonnance:  
Le secrétaire-de-ville, P.-L. JACOTTET.

## A VENDRE.

7. Chez Aug. Borel-Borel, libraire, éclaircissemens sur les affaires de Bâle, présentés aux citoyens du Canton de Vaud par un citoyen de Bâle, brochure in-8° de 51 pages, prix 3 batz. Le même vient de mettre en vente un tableau contenant les réductions en livres de Neuchâtel, des écus de 5 francs, des écus de 6 livres de F<sup>ce</sup>, et des couronnes de Brabant. Prix 1 batz.
8. Chez Mad<sup>me</sup> DuPasquier-d'Ivernois, sur la Place, grande provision de fil, dans les prix de 9, 10 et 11 batz la liv., provenant de l'établissement de filature destiné à fournir pendant l'hiver de l'ouvrage aux pauvres.
9. De la graine d'espargette, à un prix raisonnable. S'adresser à M. Comtesse, boulanger.
10. J.-D. Péters, tiendra toujours son débit de fromages de différentes qualités, ainsi que de lard, à un prix modique. On le trouvera les mardis, jedis et samedis, dans son magasin sous la pinte des Escaliers, rue Fleury.
11. Chez M. H. Silliman, en commission, très-bon café Rio, à 7 batz la liv., en en prenant 10 liv. à la fois, et à 65 fr. le quintal par saches, de liv. 140 environ, en outre de ses autres articles en toilerie, draperie, indiennes et mouchoirs.
12. Environ 30 à 35 milliers de foin, première qualité; on le mènera sur place au gré des amateurs. S'adresser à l'aubergiste des Loges.
13. Chez M. D.-F. Colin, huile de noix fraîche, en première qualité, savon économique, morue, harengs, etc.
14. Judith Borel, rue des Moulins, n° 111, informe le public qu'elle a toujours de la poudre contre la gale. Le paquet coûte un franc de France.
15. Les Oeuvres de Buffon, la partie des oiseaux 9 vol. 4°, avec texte et gravures; plus, oiseaux enluminés, de Buffon, contenant 1008 planches; un volume histoire naturelle des oiseaux d'Afrique, par Levaillant, grand 4°, enluminés avec soin. On serait accommodant pour le prix de ces ouvrages. S'adr. au bureau d'avis.
16. Dix-huit aunes de beau damas jaune, dit bouton-d'or, chaîne et tissu en soie, très-belle qualité; deux colonnes de lit avec 2 cadres, dont l'un en demi-lune et l'autre en couronne: le tout n'ayant point servi; trois lampes à cylindre, en bon état, dont 2 assorties, un tambour en fer-blanc ou rôtissoire à la française, une cloche à rôtir en fer, de moyenne grandeur. S'adr. au bureau d'avis.
17. Chez M. Borel-Wittnauer, à la Grand'rue, oranges et citrons, prunes de Tours, pruneaux de Bordeaux, brignoles, raisins Malaga, amandes et coques molles, pâtes d'Italie, sagou, simola, tapioca, etc.; il a reçu de plus des fruits confits et des fruits au vinaigre, ainsi que des olives et anchois.
18. MM. Ed. Bovet et Lerch sont chargés de la vente d'un (Parmesan) fromage de Parme, qu'ils céderont aux amateurs par dix liv. à la fois.
19. J.-M. Reiber, d'Ulm, avantageusement connu dans ce pays, pour la beauté de ses pattes d'asperges d'Ulm, de trois ans, ainsi que de deux ans, en offre à vendre à des prix raisonnables, en les garantissant une année. Le même est bien assorti en graines de tous genres, pour jardins potagers. S'adr. à M. Chs. Silcher, boulanger, en ville.
20. (Ou à louer.) Un bon piano, à 5 1/2 octaves. S'adr. au bureau d'avis.
21. De bonne terre de vigne, à prendre au Sablon. S'adr. à M. Perret-Tschaggeny.

22. Bonheurs du jour, bureaux à 2 et 3 corps, commodes, chiffonniers, bois de lits en tous genres, tables à coulisses, dites à jeu à 2 et 3 volets, dites quarrées et de nuit, et à ouvrages, chaises, etc., et tout ce qui concerne cet état, le tout bien confectionné à la garantie et à prix modique. S'adresser à Ch<sup>s</sup>-Fréd. Petitpierre, ébéniste, à Couvet.
23. A de très-bas prix, maison de M. J.-J. Berthoud, thés fins, verts et bruns, tabacs à fumer et à priser, cigares, étoffes, etc.
24. A bon compte, un bassin de fontaine en roc très-sain, d'environ 8 1/2 pieds de longueur, 3 2/3 pieds de largeur et 2 2/3 pieds de hauteur, pouvant contenir 480 pots. S'adr. au bureau d'avis.
25. MM. Fréd. Droze et Cie, viennent de recevoir en commission des bas de laine gris, anglais, pour hommes, de différens prix et qualités.
26. Il se mettra en perce d'ici au commencement du mois prochain, un léger vin blanc 1831, bonne qualité. Les amateurs sont invités à s'adresser à M. Daniel Meuron, au Faubourg.
27. David Duvoisin prévient le public qu'il est toujours bien assorti de bons fromages de toutes qualités, à des prix très-modiques, de même qu'en lard et en fromages du Mont-d'or, en boîtes. Son dépôt est toujours à la ruelle Breton, près du Temple-neuf; on le trouvera là tous les jedis, et Alphonse Bonhôte le remplacera les samedis et les mardis. Le même demande à acheter de la pierre à vin.
28. Pour distraire, 15 à 18 toises de foin première qualité, du dernier cru, foin de verger et artificiel. S'adr. à J.-P. Maumary, à Dombresson.
29. Chez Ph. Suchard, un pot à distiller au bain-Marie, de la contenance de 100 pots environ.
30. Une baignoire en bois, toute neuve. S'adr. au bureau d'avis.

## IMMEUBLES.

31. D'UN PRODUIT NET DE CINQ p<sup>r</sup> % L'AN: une maison au centre de la ville, d'une construction très-solide. S'adresser à Jossaud, qui peut donner des détails.
32. Les Sieurs Henri-Louis Grandpierre, justicier, et Frédéric Jeanrenaud, négociant, agissant au nom et comme syndics de la masse de Dame veuve Ræisinger et Ræisinger père et fils, de Couvet, sont chargés de la vente d'une jolie maison, située au centre du village de Couvet, dans la plus belle et la plus favorable exposition, construite solidement en pierres et couverte en tuiles, ayant six appartemens propres et bien éclairés, avec chacun sa cuisine, bûcher, cave et portion de jardin, 4 greniers, 2 galetas; dans les six appartemens sont compris le local d'une grande et belle pharmacie, et d'un joli magasin au rez-de-chaussée; cette maison, dégagée de tous côtés, très-bien disposée pour le commerce, l'agrément et l'embellissement, très-productive et bien exposée au midi, peut produire L. 600 de Neuchâtel de location, et rapporterait un très-bel intérêt aux conditions auxquelles on serait disposé de la mettre en vente, et qui aura lieu par enchères publiques, le vendredi 22 Février prochain, à deux heures après midi, dans la dite maison, à Couvet, aux conditions qui seront lues avant l'enchère. On peut s'adresser, pour plus amples informations, aux syndics sus-nommés, à Môtiers-Travers, ou au Sieur Petitpierre-Comtesse, à Couvet.
33. Le lundi 11 Février prochain, à 4 heures de l'après-midi, il sera exposé en vente, en l'étude du greffier Clerc, à Colombier, un champ de demi-pause, situé dans la fin des prés d'Areuse, au quartier de Chézard, limité en vent par Ch.-Henri Dubois, en bise par M. Paris-Rossel, en joran par les vignes de Chézard; aux conditions qui seront annoncées.
34. Plusieurs personnes ayant désiré de faire l'acquisition du verger, situé aux Terraux, entre la possession de M. de Pierre et celui du Sieur Courvoisier, jardinier; l'hoirie de M. le banneret de Merveilleux s'est décidée à mettre la dite propriété en vente publique, à la minute, chez M. Jacottet, notaire, où l'on pourra prendre connaissance des conditions; le jour de l'échute, en cas d'offres satisfaisantes, est fixé au jeudi 14 Février prochain, à 3 heures, dans l'étude du susdit notaire, quai du Seyon.

35. Le jeudi 7 de Février prochain, dès les cinq heures du soir, à l'auberge de l'écu de France, à Couvet, il sera exposé en vente par enchères sur minute, en uneseule passation et aux conditions qui seront lues, le domaine que l'hoirie de feu le Sieur conseiller de commune Henri-David Andrié possède au quartier du mont-de-Couvet, à environ 20 minutes du village, consistant en deux maisons bien bâties, dont l'une pourrait aisément et à peu de frais être disposée pour une maison de maître; une bonne fontaine intarissable coule près de ces maisons; on peut entretenir toute l'année sept vaches et un cheval du produit de ce domaine, dont environ 40 poses de terres labourables, autant de pâturage, avec environ 16 poses de forêt bien boisée, presque en totalité sur ce pâturage, font partie; le froment et l'esparcette y réussissent parfaitement; on aura toute facilité pour le remettre à ferme, si cela convient, car dix personnes se sont déjà présentées pour l'obtenir. Les amateurs qui désireraient avoir d'autres détails, ou qui voudraient prendre connaissance des conditions et des localités, peuvent s'adresser à M. le justicier Jeanjaquet-Montandon, à Couvet qui indiquera, ou au notaire Coulin, à Boveresse, qui est chargé de la minute.

36. Plusieurs vignes aux environs de la ville, situées dans des emplacements propres à y pâtir. S'adr. à Tschagggeny-Pury, ou à son fils cadet.

37. Le mercredi 13 Février 1833, par-devant le tribunal du décret de la masse de feu M. le comte Gustave de Meuron, qui siégera à Colombier, dès les 9 heures du matin, il sera procédé à la vente par enchères du beau domaine de Cottendart, situé à une lieue de la ville de Neuchâtel, dans une position agréable, qui se compose d'un bâtiment de maître, en bon état, comprenant 13 pièces de maître, dont la majeure partie à poêle et cheminée, et 5 de domestiques, caves, caveau, bouteiller, fruitier, etc.; d'une maison de ferme vaste et commode, bâtie depuis peu d'années; de 87 1/2 poses de terrain, dont 10 1/2 en forêt bien boisée et le restant en nature de champs, prés, vergers irrigués, peuplés d'arbres fruitiers; et en outre de divers jardins, parterre, terrasses, bosquets, promenades garnies d'arbres d'ombrage, de divers petits bâtimens servant utilement à l'exploitation du domaine, sources abondantes, fontaines, cours et dégagemens, etc. Le mobilier considérable et bien soigné dépendant de cette masse, pourra être vendu en bloc avec le domaine, suivant le désir des amateurs. Le tout aux conditions qui seront annoncées avant l'enchère. Le fermier leur donnera les renseignemens qu'ils pourront désirer.

Par ord., F. CLERC, notaire.

38. Une vigne d'environ 3 ouvriers, aux Parcdessous, joûtant de bise M. de Sandoz-Rollin, ancien Président du Conseil d'Etat, et de vent D<sup>ne</sup> Marianne Wavre. Cette vigne, qui a un fonds suffisant, devant être vendue de suite, on sera très-coulant pour le prix. S'adresser à M. F.-Ls. Pury, fils, au Faubourg.

39. La possession dite du Rocher, près la grande route tendant au Val-de-Ruz. S'adr. aux propriétaires actuels, y demeurant.

40. L'hoirie Rossel, d'Auvernier, expose en vente par voie de minute, déposée chez M. le greffier Franç. Clerc, à Colombier, et chez M. Victor Bonhôte, à Auvernier, les immeubles ci-après spécifiés: 1° Une montagne dite la grande Fie, située rièr le district de la commune de Colfrane, contenant environ quatre-vingt quatre faux; limitée par une forêt de la susdite commune au midi, par les montagnes dites les Racines au nord, et par les Brad'hières à l'orient. 2° Un fénage sur la montagne de Plamboz, appelé chez Drion, contenant environ treize faux et demie, avec maison et citerne en roc, limitée au midi par les prés de M<sup>me</sup> Imer de Géliou, au nord par ceux du Sieur David Martin. 3° Une maison située au bas du village d'Auvernier, avec caves meublées en lāgres pour environ 30 bosses, lessiverie indépendante, jardin attenant et autres aisances, limitée par le port de la Côte de bise, la rue publique de joran et le lac d'ubère. 4° Une petite maison qui touche la précédente du côté de bise et ubère, de joran la rue publique, et de vent la maison de François Perrochet. 5° Une dite occupée par le vigneron, avec jardin attenant, limitée de vent par la maison de la veuve Bonny, de bise par le Sieur Balzong, tañeur, de joran la rue publique. 6° Le fief Grandjean, produisant vingt-cinq mesures de froment, affecté sur des champs situés à Montmollin, payable à la St. Martin de chaque année. 7° Enfin les vignes dont le détail suit: Rièr Auvernier, 2 1/3 ouvriers aux Sagnardes, 2 3/4 dits au dit lieu, 2 1/8 dits au Montillier, 3/4 dit à Beauregard, 3 dits à Combes, 3 dits à l'Echange, 4 1/4 à Cortin, 1 3/4 aux Rochettes dite le bart, 2 1/2 à la Corna, 1 dit à la Pistole, 1 1/2 dit à la Bessa, 1 3/4 aux Fontenettes, 1 1/4 à Sombacour. Rièr Colombier,

3 1/2 ouvriers au Vilaret, 1 1/2 dit au dit lieu, 4 1/2 dits à la Banderette, 1 1/2 au Champ de la Cour, 1 3/16 dit au dit lieu soit à la Retrouvée, 2 dits au Décombru, 3 1/4 à Brena dessus, 2 1/8 dit au Creux du Rosy, 1 1/3 dit à la Perserotte, 3/4 dit à Ceylard, 1 1/4 dit aux Dortines. Rièr Cormondrèche, 2 1/2 ouvriers à Cudeau, 1 dit au dit lieu, 4 1/4 ouvriers, sous la prise Perrin, divisés en trois bandes qui se touchent. Le jour définitif de cette vente est fixé au samedi 2 Février prochain, à 2 heures après midi; les amateurs sont invités à prendre connaissance de la minute qui renferme les conditions de la vente, et à se rencontrer le jour indiqué, deux Février, chez M. Victor Bonhôte, qui donnera tous les renseignemens que l'on désirerait obtenir sur ces biens-fonds.

#### ON DEMANDE A ACHETER.

41. Le Sieur Marthe, serrurier, en ville, demande à acheter de rencontre, une romaine pesant environ 200 livres, et il offre à vendre un petit coffre en fer, la serrure à secret, et une cisaille de jardinier. Il croit devoir en même tems prévenir les corporations et les particuliers qui font usage de boyaux en toile pour pompes à incendie et autres, qu'il en a reçu un échantillon d'une qualité supérieure à tous ceux qui ont paru jusqu'à présent dans ce Canton, qu'il s'empressera de leur faire voir et ne négligera rien pour s'acquitter des commissions qu'on lui remettra; et pour faciliter le complément des boyaux, il fournira, si on le désire, des boites d'assemblage en laiton, d'une forme très-solide et commode.

42. De rencontre, une selle à âne. S'adresser au bureau d'avis.

#### A LOUER.

43. Pour la St. Jean prochaine ou plus tôt si on le désire, le premier étage de la maison à M. le maître-bourgeois Steiner, rue des Moulins, consistant en 4 chambres à poêle, cuisine, caveau et fruitier, galetas et chambre à réduire le linge. S'adr. à lui-même.

44. Pour la St. Jean prochaine, dans un des beaux quartiers de la ville, un premier ou un troisième étage, composés l'un et l'autre de 4 chambres, cuisine, chambre à resserrer, galetas et cave; on joindrait au désir de l'amateur une jolie chambre au plain-pied meublée ou non. S'adr. au bureau d'avis.

45. Pour la St. Jean prochaine, la maison de M. de Pury, sur la place d'Armes; on louera, selon les convenances, toute la maison, pouvant être occupée par un seul ménage, ou séparément, soit en deux divisions. S'adresser à M. Jacottet, curateur du propriétaire.

46. Pour la St. Jean prochaine, le premier ou le troisième étage de la maison L'Hardy, à la Grand'rue.

47. Pour y entrer de suite, un logement au premier étage de la maison appartenant à M. E. Huguenin-Dardel, mécanicien, située près des moulins, à St. Blaise, composé de trois chambres, un cabinet, une pièce qui peut servir d'atelier, une cuisine, galetas, chambre à serrer et une cave; on peut y joindre un jardin attenant à la maison, si cela convient au locataire. S'adresser pour les conditions, à M. le justicier Péters, ou à M. G. Heinzely, à Hauterive, tuteurs du dit F. Huguenin.

48. Pour le mois de Mars, une boutique avec une arrière-boutique ou magasin, pouvant, si on le désire, servir de logement. De plus, pour la foire, une chambre meublée et bien éclairée. S'adr. à Nicolas Humel, maître cordonnier, au Neubourg.

49. De suite ou pour la foire, deux petites chambres meublées. S'adr. à Claparède-Evard, serrurier, rue Fleury.

50. A Yverdon, pour la St. Jean ou plus tôt si on le désire, un appartement jouissant d'une belle vue sur la campagne, exposé au midi et composé de six chambres, cuisine, dépendances, etc. S'adr. au bureau d'avis.

51. Pour occuper de suite si on le désire, une chambre meublée, bien éclairée. S'adr. à David Vuthier, boucher.

52. Par mois, un cabinet meublé. S'adr. à Henriette Déron, sur la Place, maison Prince.

53. De suite, au centre de la ville, dans une belle exposition, un beau et grand magasin. S'adr. au bureau d'avis.

54. Pour la foire prochaine et les suivantes, la boutique sous le bâtiment dit le Trésor, en face du magasin de M. Silliman, à qui s'adresser.

55. Pour la St. Jean, une maison au centre du village de Corcelles, avec jardin et verger contigus. S'adr. à M. J.-P. Martenet, à Serrières.

56. Un clavecin à 5 et demi octaves. S'ad. à F.-L. Savoye, horloger, vis-à-vis du Temple neuf.

57. De suite, le premier étage d'une maison neuve au Petit-Pontarlier, composé de trois chambres, cuisine, galerie, deux chambres sur les galetas, cave et bûcher. S'adr. à M. Witnauer-Touchon.

58. Pour la St. Jean prochaine, le second étage de la maison du justicier Bersot, vis-à-vis du Temple-neuf, consistant en trois chambres, cuisine, galetas, chambre à serrer, portion de cave, etc. S'adr., pour les conditions, au propriétaire, à la Coudre. Le même offre à remettre pour la belle saison ou à l'année, un bel et vaste appartement, à la Coudre.

59. Une jolie campagne, dans ce pays, sur la route de Neuchâtel à Lausanne, à 2 lieues de la ville, ayant logement vaste, cour, fontaine, écurie et remise, jardin et verger avec les fruits d'espaliers. On ferait des conditions plus favorables à des personnes soigneuses et sans enfans. S'adr. à M. Strecker.

#### ON DEMANDE A LOUER.

60. Près de la ville, un jardin avec cabinet. S'adr. au bureau d'avis.

61. Une ânessé. S'adr. au bureau d'avis.

62. De suite, dans le centre de la ville, une chambre meublée, seulement pour y coucher. S'adr. à MM. Perrin frères et C<sup>ie</sup>.

63. Un bon piano. S'adr. à Ls. Kratzer, qui demande à acheter de rencontre, un bonheur-du-jour en bon état.

#### DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

64. M<sup>me</sup> Matile, arrivée depuis peu en cette ville, se recommande à l'honorable public pour les ouvrages en blanc, raccommodage de tulle et de dentelles; elle s'offre aussi pour soigner des malades et relever de couches. S'adr. dans la maison de Jean-Pierre Kielle, sur la Place-d'armes.

65. Dans une cure de la campagne, à 1 1/2 lieues de Neuchâtel, on désirerait faire pour un ou deux ans l'échange d'un jeune homme de seize ans, qui fréquente la première classe du collége, contre un autre, qui recevrait dans la dite maison de cure des leçons de langue française, de calcul, de géographie, de latin et de grec, ainsi que, si on le désire, de dessin et de quelques instrumens de musique. S'adr., pour d'ultérieurs renseignemens, à M. Gagnebin, lithographe, à l'Ecluse.

66. H.-F. Ladame, maître tailleur d'habits, à Peseux, désire trouver un jeune homme de bonnes mœurs, qui veuille entrer en apprentissage de suite.

67. Amaranthe Perroset, contrepointière, se recommande pour tous les ouvrages de son état, en assurant d'ailleurs qu'on aura lieu d'être satisfait de son travail. S'adr. à elle-même, chez son oncle Ase. Quellet, rue des Epancheurs.

68. On demande pour apprenti, dans une maison de commerce de cette ville, un jeune homme appartenant à d'honnêtes parens, et qui ait une belle écriture en même tems que les connaissances nécessaires. S'adr. au bureau d'avis.

69. On demande un ouvrier et un apprenti maréchaux de bonnes mœurs. S'adr. à M. Reinwald, maréchal, à Payerne.

#### OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

70. On a trouvé, de Boudry à Neuchâtel, une tabatière en argent; la réclamer, contre les frais d'insertion et de publication, chez M. Claude Perrochet, en ville.

71. On a perdu, sur la route d'Areuse à Colombier, une palatine noire doublée en rose. La personne qui l'a trouvée, est priée de la remettre, contre une récompense, à la messagère de Colombier.

72. M<sup>me</sup> de Luze née Mézerac, prie la personne à qui elle a prêté dans le courant de l'année dernière, le 4<sup>me</sup> volume des Mille et une nuits, de vouloir bien le lui renvoyer.

73. On a perdu, de Boudry à Neuchâtel, une montre d'argent, marquée sur le mouvement Robert fils, Auvernier, avec une chaîne jaune et clef en argent. La rapporter, contre récompense, à J.-P. Keller, à Boudry.

74. Il a été trouvé, jeudi 17 courant, près du magasin de M. Borel-Andrié, un tablier de cotonne; le réclamer chez le susdit, en le désignant.

75. Le 27 Décembre dernier, on a changé, probablement par mégarde, un petit tonneau contenant 26 pots de Berne, d'eau de cerises, dans l'allée de F.-Ls. Savoye, horloger, vis-à-vis le Temple-neuf; le tonneau est marqué S. N. On prie la personne qui l'a échangé, de le rapporter au plus vite, on en sera très reconnaissant; de plus, on promet deux gros écus de récompense à celui qui en donnera des indices certains.

76. Le Cercle de lecture réclame le tome 3 de la Revue de Paris, qui manque depuis le mois de Septembre 1831. On prie MM. les membres actuels ou ceux qui ont cessé de l'être, ou encore les parens de ces derniers, de voir chez eux si ce volume ne s'y trouverait point, et de le renvoyer au dit Cercle, qui en sera reconnaissant.
77. On a perdu, en ville, il y a environ six semaines, un atlas topographique, couvertures bleues, sans nom. Le remettre, contre récompense, à M<sup>me</sup> Rioud.

#### AVIS DIVERS.

78. Les Communautés de Coffrane et des Geneveys, se trouvant en état par la bienfaisance de notre bien-aimé Souverain, d'établir une école de jeunes filles, qui se tiendra chaque année dès le 15 Avril au premier Novembre, à la réserve de deux quinzaines de vacances; l'examen pour le choix de l'institutrice se fera à Coffrane, chez M. le maître-bourgeois Grettillat, président de cette honorable corporation, le lundi 25 Février prochain, à 9 heures du matin. Les personnes qui voudront s'y présenter, devront faire parvenir des attestations authentiques de mœurs et de conduite, à M. le pasteur de Corcelles, près Neuchâtel, au plus tard 8 jours avant celui de l'examen, et pourront recevoir de lui des renseignemens ultérieurs à cet égard. Les objets de l'enseignement seront exclusivement, outre ceux de l'instruction ordinaire élémentaire, les ouvrages du sexe les plus usuels et les plus simples. On ne promet aucune indemnité aux concurrentes.
79. Samuel-Henri Dubois, maître charpentier, à Colombier, ayant été établi curateur juridique des enfans de feu son beau frère Jonas Krämer, ci devant maître tonnelier, au château de Colombier. Il invite les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire à ce dernier, à les lui faire parvenir entre ci et le 16 Février prochain, et il se prévaut du présent avis contre ceux qui se présenteront plus tard.
80. Dans l'intérêt des personnes qui peuvent avoir eu des vues sur la ferme de Greng, le propriétaire de ce domaine les informe qu'elle vient d'être remise, et qu'il est désormais inutile de faire des offres.
81. L'AZIENDA ASSICURATRICE de Trieste, rappelle à MM. les négocians et commissionnaires, qu'elle continue à assurer contre les dangers de route, les marchandises voyageant dans l'intérieur de la Suisse et des autres pays, tant par terre que par eau. L'exactitude avec laquelle cette Compagnie a acquitté les nombreuses indemnités qu'elle a déjà été appelée à payer est un de ses titres à la confiance du public commerçant. On peut s'adresser pour les assurances et pour toute espèce de renseignemens, à M. Louis Decoppet-Herf, agent, à Yverdon.
82. Tous les créanciers, à quelque titre que ce soit, de défunte Susanne-Marie née Robert, veuve de Jean-Pierre Simon, des Verrières, décédée à Cortaillod, en Novembre dernier, où elle était domiciliée; ainsi que tous ceux qui auraient des répétitions quelconques à faire à cette succession, sont invités instamment, de faire parvenir la note de leurs titres et réclamations, au greffier Henry, à Cortaillod, d'ici au 16 Février prochain, vu qu'on désire liquider cette masse le plus promptement possible.
83. MM. Borel et Buch, tous deux maîtres de langues, ont l'honneur d'informer le public qu'ils se chargeront désormais de toute espèce de traductions en italien, allemand, français et anglais. Ils apporteront dans leurs travaux la plus grande exactitude et la plus grande fidélité. Quant à leur discrétion, elle sera à toute épreuve. S'adr., pour le moment, à M. Borel, Grand'rue, n° 249.
84. M. Louis Fratini, italien, de Milan, peintre en tous genres, arrivé à Neuchâtel, se recommande au public pour tous les objets qui concernent son état; il peint sur verre, fer-blanc, toile, tous ouvrages en peau, sur bois blanc, en couleurs, à la chinoise, et décalque. Il fait et peint toutes sortes de cabarets, paniers, quinquets, etc., toute espèce de tableaux et enseignes, des ceintures en peau ou en soie. Il se charge aussi de peindre toutes sortes de voitures, de meubles ou de cartons. Il dore les cadres, pendules, etc. Peintre en tous genres, il l'est aussi de décorations. On peut voir de ses ouvrages dans le magasin de M. Baumann. Associé d'Antoine Gualla, maître gypseur, il se charge de peindre toute espèce de bâtimens, dans le dernier goût et au prix le plus avantageux. Sa demeure est aux Bains.
85. Deux maisons de Bâle désireraient placer en change, deux jeunes filles. S'adr. à M. Borel, tanneur, à Valangin.
86. On demande à emprunter 50 louis, contre bonnes sûretés. S'adr. au bureau d'avis.

## L'UNION.

### ASSURANCE SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie conviennent à toutes les classes de la société; au moyen d'une prime modique, le père de famille peut acquérir la certitude de laisser, en cas de mort, un capital considérable à sa veuve ou à ses enfans; les militaires peuvent aussi participer à cette assurance.

La Compagnie assure des dots aux enfans; elles reçoit les moindres épargnes pour rendre un capital, ou servir une rente à l'assuré s'il parvient à un certain âge.

Elle constitue des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes, et prend les fonds à intérêt simple et à intérêts composés.

Elle accorde aux principales classes d'assurés une participation dans ses bénéfices.

Enfin, elle assure contre l'incendie.

S'adresser à M<sup>r</sup> Strecker, à Neuchâtel; M<sup>r</sup> F<sup>s</sup>-L<sup>s</sup> Favarger, notaire au Locle; M<sup>r</sup> A. Lesquereux, à la Chaux-de-Fonds.

#### Changemens de Domicile.

88. Heinzely, horloger, a transporté son atelier d'horloger, rue des Moulins, n° 157, et se recommande à ses pratiques, pour tout ce qui concerne son état.

#### MARCHANDS FORAINS.

1. M. J.-D<sup>r</sup> Hugony, marchand mercier, quincailler et de nouveautés, à Lausanne, tiendra la foire de Neuchâtel du 13 Février, dans le magasin de M<sup>me</sup> Boyer, sur le Pont-des-boutiques. Il est toujours bien assorti en objets de goût, tels que schals, fichus, foulards, ceintures en velours et autres, boucles de ceintures, dites pour bracelets, agrafes de bracelets et de manteaux, boutons de fichus et de chemises en chrisokal, crochets de montres et de ciseaux, bracelets en soie, en maroquin et en email, épingles, flacons, enciers en bronze et en cristal, ciseaux anglais, canifs, couteaux de poche, porte-feuilles, peignes en corne et en écaille, unis et découpés, nœuds pour dames, sacs, paniers et aumônières en paille et en maroquin, chaussons galans, souliers en maroquin et en satin turc pour dames, pantalons fourrés et autres, dessins de broderie, canevas, gants de Fleurier, mites, mittons en laine, cols en soie et de couleurs, cuillères et fourchettes, dites à café, bretelles, calottes rouges, tours en cheveux pour dames, assortiment de parfumerie, et autres articles trop longs à détailler.

## VARIÉTÉS.

### Caloriferes, méthode nouvelle de chauffage.

Le professeur Arsperger propose un moyen mécanique nouveau de chauffer un espace fermé de toutes parts, et de lui conserver une température donnée. Un tube de métal, qui fait, si cela est nécessaire, plusieurs circonvolutions ou retours sur lui-même, traverse l'espace donné qu'on veut échauffer, et est invariablement fixé à ses parois intérieures. A l'une des extrémités de ce tube et à l'extérieur de l'espace, est une pompe aspirante et foulante dont la soupape s'ouvre du dehors en dedans; à l'autre extrémité du tube, et extérieurement aussi, est placée une autre soupape qui s'ouvre de dedans en dehors, et qu'on peut à volonté charger d'un poids. En faisant agir la pompe, on condense, dans le tube, de l'air qui dégage du calorique par cette pression; ce calorique devenu libre échauffe le tube, l'air et les parois environnantes. Le degré de condensation de l'air dépendant du poids qui charge la soupape d'évacuation, on conçoit qu'en variant ce poids à volonté et convenablement on peut développer la température qu'on désire et la maintenir au même degré. Il serait assez facile, du reste, en se fondant sur le principe que les augmentations de température de l'air dues à la condensation, sont réciproquement comme ses volumes, de calculer à toute température la force nécessaire pour faire mouvoir la pompe, et dès-lors le prix de ce mode de chauffage.

### Nouveau mélange pour l'éclairage.

Un américain, nommé Isaiah Jennings, propose de remplacer l'huile de lampes par un mélange d'alcool et d'essence de térébenthine. Les deux liquides sont mêlés en quantité égale et agités avec force; on laisse reposer le mélange; un huitième d'essence se trouve ainsi combiné à l'alcool; on décante l'alcool surabondant, et c'est ce mélange qu'on introduit dans la lampe, qui brûle avec ou sans mèche. L'expérience faite, dit-on, avec une lampe d'Argent, a donné une flamme claire, dense et brillante, bien plus belle que celle de l'huile et qui ne laisse exhaler ni fumée ni la moindre odeur de térébenthine. Ce mélange n'est guère plus cher que l'huile ordinaire. La mèche est à peine noircie par la combustion, et la lampe n'exige point de nettoyage, attendu qu'elle ne se graisse pas.

### Contrepoison du vert-de-gris.

Depuis quelques années on avait cru pouvoir se reposer sur le seul emploi de l'eau sucrée comme contrepoison du vert-de-gris. Le docteur Orfila, digne de toute confiance, avait cru pouvoir l'affirmer. Des doutes se sont élevés depuis; M. Orfila lui-même s'est honorablement hâté d'annoncer de l'hésitation sur sa première assertion. Dans cette situation incertaine de la science, on s'empresse de publier le nouvel antidote dont l'efficacité est garantie par M. Dulong, pharmacien, à Assafort, (Lot et Garonne.) Ce moyen très-simple consiste à faire prendre au malade, dès les premiers soupçons, une assez grande quantité de verres d'eau, dans chacun desquels on aura fait dissoudre un blanc d'œuf. Pour que la dissolution soit parfaite, chaque blanc d'œuf devra être battu dans une seule assiette, et après sa réduction en mousse, mêlé et battu encore avec le verre d'eau à donner au malade. Ce moyen si facile à trouver, l'emporte sur tous ceux connus jusqu'ici; c'est un contrepoison dans toute la force du terme, parcequ'il décompose le vert-de-gris et les autres sels de cuivre de manière à laisser l'oxide à un état qui n'est plus dangereux. Quand les coliques seront à peu près calmées, on prendra des boissons et lavemens adoucissans préparés avec la graine de lin, les feuilles de mauves, etc., en consultant toujours un médecin.

### Méthode anglaise pour marquer le linge d'une manière indélébile.

On fait dissoudre deux grammes de gomme arabique et trois grammes de prussiate de potasse cristallisé, dans 9 grammes d'eau distillée. Dans cette dissolution, on fait tremper, pendant un quart d'heure, la portion de linge sur laquelle on veut tracer des caractères. On laisse sécher ce linge, et on le polit avec un lissoir de verre ou d'ivoire.

Ensuite on prépare l'encre suivante: Prenez huit grammes de noix de galle concassée, faites-les bouillir pendant une demi-heure dans suffisante quantité d'eau, passez et faites fondre dans cette dissolution 4 grammes de sulfate de fer. Les lettres tracées avec cette encre sur le linge ne disparaissent pas au blanchissage.

On peut aussi, au lieu de cette encre, écrire avec du muriate d'étain un peu concentré; alors les lettres paraissent en bleu, ce qui vient d'un peu de fer contenu soit dans le prussiate de potasse soit dans la dissolution d'étain.

### Du lichen d'Islande, comme aliment.

Les Islandais préparent une nourriture succulente avec le lichen d'Islande: après l'avoir moulu, ils en font tremper la farine dans l'eau et laissent reposer le mélange pendant 24 heures; ils ajoutent ensuite du lait, le font bouillir et mangent froide la bouillie qu'ils ont ainsi préparée. Le but de l'immersion préalable dans l'eau est de dépouiller la plante de la plus grande partie de son amertume qui est assez forte, sans être désagréable, et qui se communique au lait des nourrices de manière à le rendre d'une saveur souvent insupportable pour l'enfant; mais après avoir subi sa macération, il fournit un aliment salubre et nourrissant qui ne convient pas moins à l'homme qu'aux animaux. On ne peut cependant le faire entrer dans le pain, qu'il noircit et rend d'une grande amertume. On s'étonne qu'il soit presque tout-à-fait négligé dans les contrées tempérées et méridionales de l'Europe, aux habitans desquels il pourrait fournir, en cas de disette, une nourriture abondante, dont la préparation ne coûte pas plus que la fécule de pomme-de-terre. Une livre de lichen sec donne, après la cuisson, une livre d'aliment.

### TAXE DU PAIN, dès le 31 Décembre 1832.

Le pain mi-blanc . . . . . à 5 cr. la livre.  
Le pain blanc . . . . . à 6 cr. „  
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/2 onces  
Celui d'un batz . . . . . 9 „  
Celui de six creutzers . . . . . 15 5/8

### PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 24 Janvier.  
Froment . . . . . l'émine bz. 27.  
Moitié-blé . . . . . — „ 23.  
Mêcle . . . . . — „ 20.  
Orge . . . . . — „ 16 à 17.  
Avoine . . . . . — „ 11 à 11 1/2

2. BERNE. Au marché du 22 Janvier.  
Froment . . . l'émine . . bz. 21.  
Epeautre . . . — . . „ 18 à 22.  
Seigle . . . . . — . . „ 11 à 15.  
Orge . . . . . — . . „ 10 à 14.  
Avoine . . . . le muid . . „ 97 à 110.

### 3. BASLE. Au marché du 25 Janvier.

Epeautre, le sac . fr. 18: à fr. 19: 5.  
Prix moyen — . . „ 18: 6: 9 rappes.  
Il s'est vendu . . 1040 sacs froment et épeautre.  
Reste en dépôt 862 —  
NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.